

**Formulaire de demande de communication de données confidentielles  
entre Autorités statistiques de l'IIS Accord de coopération du 15  
juillet 2014 concernant l'IIS**

Nom de l'Autorité Statistique demanderesse : ~~Statbel~~/BSA/IWEPS/VSA<sup>1</sup>

Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. GDPR) / Responsable des données<sup>2</sup>

Fonction : Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef<sup>1</sup>

Nom : BRUNET

Prénom : Sébastien

Adresse : Route de Louvain-la-Neuve 2 à 5001 BELGRADE

Tél : 32-81-468 411

Fax : /

E-mail : s.brunet@iweeps.be

-----  
~~A compléter en cas de sous-traitance~~

~~Nom du sous-traitant :~~

~~Adresse du sous-traitant :~~

~~Durée de la sous-traitance :~~

~~Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non jointe<sup>4</sup>~~

~~Contrat de confidentialité à joindre~~

~~Tél : Fax :~~

~~E-mail :~~

Le Responsable de traitement atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Attestation du responsable de traitement : Oui/~~Non~~<sup>1</sup>

## Finalités du traitement

### 1/ Base légale

L'IWEPS a été désignée comme **autorité statistique**, au sein de l'**Institut interfédéral de statistique (IIS)**, par le Gouvernement wallon en novembre 2015, désignation faite en vertu de l'accord de coopération du 15/07/2014 (AC). Par cette désignation, nous sommes, en vertu de l'AC, l'Institut est soumis au secret statistique (il s'agit de l'article 42 de l'AC) et est assimilé à l'Institut national de statistique pour l'application des articles 2, 15, 15bis, 17 à 18 de la loi du 4/7/1962 relative à la statistique publique (en vertu de l'article 2 de l'AC).

En tant qu'autorité statistique de la Wallonie, l'Institut a également pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles. En effet, selon l'article 10 du **décret** fondateur de l'IWEPS du 4/12/2003, « [S]a mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. »

### 2/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis

La question de la structure spatiale des prix de l'immobilier résidentiel fait l'objet d'un intérêt important. Elle se pose aussi au niveau local lorsqu'on cherche à identifier les zones ou quartiers dont les prix sont élevés ou bas, augmentent fortement ou plus modérément. Cela permet de mieux comprendre l'accès à la propriété de logement à un niveau local et les différentes dynamiques à l'œuvre, par exemple les processus de gentrification.

<sup>1</sup> Biffer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution et le GDPR EU-2016/679)

Pour étudier celles-ci, le recours à des données individuelles portant sur les transactions immobilières de logements nous semble nécessaire. En effet, les données publiées par Statbel par secteur statistiques sont insuffisantes pour répondre à nos besoins d'analyse.

Les finalités de l'utilisation des données demandées sont à la fois :

- statistiques : publier des indicateurs de prix immobilier au niveau infra-communal, principalement le quartier\*. Ces indicateurs sont le nombre de transactions immobilières, le prix médian et les quartiles, respectivement pour les appartements, les maisons deux ou trois façades (fermé ou semi-fermé) et les maisons quatre façades (ouvert).
- de recherche : analyser la distribution géographique et son évolution à un fin niveau géographique.

\*Les quartiers sont composés de plusieurs (ou d'un seul) secteurs statistiques contigus appartenant à une même commune. La re-définition de ceux-ci est en cours d'élaboration par l'IWEPS (table secteur-quartier).

**Durée de conservation des données<sup>3</sup> : 5 ans**

**Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données :** Temps nécessaire pour pouvoir analyser et comparer toutes les données et construire des indicateurs robustes, ainsi que pour pouvoir recalculer les indicateurs si notre découpage en quartier venait à évoluer (le découpage actuel est une version Beta à laquelle les communes peuvent proposer des suggestions de modifications).

**Délai de communication des données souhaité :** dès que possible (idéalement au plus tard le 15 septembre 2021)

**Description détaillée des données demandées (catégories de personnes concernées, type d'enquête, année(s) de référence, périodicité et détail des données, périodicité éventuelle de la demande de données**

**Population :**

*Population d'intérêt*

La population d'intérêt est constituée de l'ensemble des transactions immobilière portant sur des biens résidentiels pour toute la Belgique. Toutes les années disponibles sont demandées depuis la plus ancienne (2013), jusqu'à la plus récente (2020).

*Justification*

Le fait de demander la totalité des données fiscales (Belgique) et non uniquement la Wallonie vise à comparer les régions et de voir s'il y a des phénomènes de continuum géographique traversant les frontières régionales.

Le fait de demander toutes les années disponibles permettra de réaliser des séries historiques et d'analyser les évolutions à moyen et long terme.

**Listes de tables et des variables :**

Une table peut reprendre l'ensemble des données demande. Dans la table, pour chaque transaction (= ligne unité d'observation), on aura les variables suivantes : secteur statistique du bien immobilier, prix de la vente (montant exact et non estimation comme un décile), type de de bien (appartement, maison deux façade, maison trois façades ou maison quatre façades) et l'année de la transaction.

**Périodicité de la demande :**

Une demande de mise à jour sera faite annuellement, en fonction de la disponibilité des données.

<sup>3</sup>A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

<b>Expliquer en quoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs décrits ci-dessus (par variable, apporter la preuve de la proportionnalité). Il convient d'apporter la preuve que la communication des variables demandées fait partie intégrante des objectifs statistiques poursuivis.</b>		
<i>a. Secteur statistique</i>	Besoin exact	Le secteur statistique du bien immobilier résidentiel faisant l'objet d'une transaction.
	Preuve de proportionnalité	Les variables de localisation sont nécessaires pour construire des indicateurs (quartiles et médians). Des données individuelles sont nécessaires car les indicateurs (médian et interquartile) ne dérivent pas d'un total et ne peuvent donc être déduit des chiffres agrégés et publiés par secteur statistiques.
<i>b. Prix de vente du bien immobilier</i>	Besoin exact	Le prix de vente du bien immobilier, tel que publié par StatBel.
	Preuve de proportionnalité	Le montant exact du prix est nécessaire pour calculer les indicateurs. Une approximation (décile) n'est pas suffisante.
<i>c. Type de bien immobilier</i>	Besoin exact	Le type de bien immobilier (appartement, maison deux façades, maison trois façade ou maison quatre façades)
	Preuve de proportionnalité	Cette variable permet de distinguer les prix selon le type de bien, car celui-ci influence fortement le prix.
<i>d. Année de la transaction</i>	Besoin exact	L'année de la transaction immobilière
	Preuve de proportionnalité	Permet de faire un suivi longitudinal

<b>Signature du responsable de traitement</b>	
Fait à :	Date :
Signature :	
Nom : BRUNET Sébastien	
Fonction : Administrateur général, <del>Directrice, Directeur général</del> , Statisticien en chef <sup>4</sup>	
<b>Attestation du DPO (Data protection officer – Délégué-e à la protection des données)</b> Le/la soussigné-e est informé-e de la présente demande et du (des) traitement(s) de données envisagé(s)	
Fait à :	Date :
Signature :	
Nom : Dominique Fasbender	